

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE  
MAIRIE DE SAINT-GENIÈS BELLEVUE

ARRÊTÉ N° 2024-059

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET  
DU STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE**

**Le Maire de SAINT-GENIÈS BELLEVUE**

**VU** la loi N°89-413 du 22 Juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et le Décret N°89-631 du 4 Septembre 1989 ;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** le Code Pénal ;  
**VU** le Code de la Route, et notamment l'article R225 ;  
**VU** le décret N° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;  
**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;  
**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 ;  
**VU** la demande par laquelle l'entreprise CITEOS TOULOUSE (LE PESTRE, 31570 BOURG SAINT-BERNARD) demande l'autorisation de procéder à des travaux pose et dépose d'illuminations sur la commune de Saint-Geniès Bellevue.

**CONSIDERANT** la nécessité de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité des usagers en raison de la pose et dépose des illuminations pour les Fêtes de Fin d'Année 2024-2025.

**ARRETE**

**Article 1** : Les travaux de pose et de dépose des illuminations seront entrepris par l'entreprise CITEOS TOULOUSE sur la commune de Saint-Geniès Bellevue.

**Article 2** : Ces travaux seront réalisés à compter du 02/12/2024, de 8 H 00 à 18 H 00 sur une période de 60 jours.

**Article 3** : Les véhicules qui interviendront empiéteront sur la chaussée mais respecteront la largeur de 2 mètres libre à la circulation.

**Article 3** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Le Maire de Saint-Geniès Bellevue, le Commandant de la Gendarmerie de Castelnest et le Chef de la Police Intercommunale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Geniès Bellevue, le 26 novembre 2024

Le Maire,  
Sophie LAY

